

Règlement de la course et déroulement de la journée

Article 1 : organisation

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Le comité d'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription à la course « Del Tuc al Riu » engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle

Article 2 : déroulement de l'épreuve

Epreuve individuelle chronométrée avec classement à l'arrivée en semi- autosuffisance. Sur le parcours, deux ravitaillements seront approvisionnés en boissons et nourriture sur le parcours long et un seul sur les autres. Il sera possible de procéder au remplissage des bidons ou poches à eau. Le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Les abandons doivent se faire au point de ravitaillement et aux intersections des routes où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

Article 3 : les participants

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement. Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

1. respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles ;
2. n'emprunter que le parcours balisé (fléchage et rubalise) et ne rien jeter sur les sentiers ;
3. apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse ;
4. suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles ;
5. se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas, prioritaire sur un véhicule (Remarque : des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).
6. Les parcours passent dans des propriétés privées dont l'organisation dispose des autorisations de propriétaire pour le jour de la course. Il est donc interdit de faire ou refaire les tracés seul.
7. Tout non-respect du tracé entraînera une disqualification au classement de la course.

Article 4 : abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation et de remettre son dossard.

Article 5 : sécurité

Le parcours sera sécurisé par le comité d'organisation, un poste de secours sera situé au point de départ et d'arrivée. A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur pour avertir les véhicules.

Article 6 : Récompenses

Les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie (Homme et Femme). Un lot à chaque participant.

Article 7 : Catégories

Ouvert à partir des juniors (1999 et 2000) sur 22km et cadets (2002) sur 12km

Article 8 : Protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Programme de la journée

- Accueil des concurrents à partir de 8 h 30
- Départ des courses à 9h30 et 10h
- Remise des récompenses 12h30
 - Casse-croûte

Je soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter

Nom, prénom,

signature

26 Mai 2019

TRAIL ST CHAMARAND

Del tuc al Riu



Contact :
cfstcha@hotmail.com
fb.me/cfstcha
06 70 50 62 02

Bulletin d'engagement

22 Km
10€

12 Km
7€

10 Km Rando
5€

Femme

Homme

Cochez votre choix de distance et votre sexe

N° Dossard (Cadre réservé à l'organisation)

Nom :Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club/ Association : N° Licence :

Licencié FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass Running)

Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront

Licencié FSCF, FSGT ou UFOLEP faisant apparaître la non contre-indication à la course à pied en compétition

Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront

Non Licencié : fournir la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1 ans.

ATTENTION : toute autre licence sportive ne sera pas acceptée

Inscription

Inscription sur place possible le jour de la course, dans la limite des places disponibles.

Inscription par mail : cfstcha@hotmail.com

Ou par courrier : Joris Callès
Mas de Baffol
46310 St Chamarrand

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement et la validation sera mise en ligne sur le site.

Règlement à l'ordre du : Comité des fêtes de St Chamarrand

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné :

En qualité de : Père, Mère, Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) Autorise l'enfant :

A participer à l'épreuve : Del tuc al Riu 2019

Fait à : le/...../..... Signature

Règlement de la course et déroulement de la journée

Article 1 : organisation

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Le comité d'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription à la course « Del Tuc al Riu » engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle

Article 2 : déroulement de l'épreuve

Epreuve individuelle chronométrée avec classement à l'arrivée en semi- autosuffisance. Sur le parcours, deux ravitaillements seront approvisionnés en boissons et nourriture sur le parcours long et un seul sur les autres. Il sera possible de procéder au remplissage des bidons ou poches à eau. Le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Les abandons doivent se faire au point de ravitaillement et aux intersections des routes où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

Article 3 : les participants

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement. Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

1. respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles ;
2. n'emprunter que le parcours balisé (fléchage et rubalise) et ne rien jeter sur les sentiers ;
3. apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse ;
4. suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles ;
5. se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas, prioritaire sur un véhicule (Remarque : des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).
6. Les parcours passent dans des propriétés privées dont l'organisation dispose des autorisations de propriétaire pour le jour de la course. Il est donc interdit de faire ou refaire les tracés seul.
7. Tout non-respect du tracé entraînera une disqualification au classement de la course.

Article 4 : abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation et de remettre son dossard.

Article 5 : sécurité

Le parcours sera sécurisé par le comité d'organisation, un poste de secours sera situé au point de départ et d'arrivée. A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur pour avertir les véhicules.

Article 6 : Récompenses

Les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie (Homme et Femme). Un lot à chaque participant.

Article 7 : Catégories

Ouvert à partir des juniors (1999 et 2000) sur 22km et cadets (2002) sur 12km

Article 8 : Protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Programme de la journée

- Accueil des concurrents à partir de 8 h 30
- Départ des courses à 9h30 et 10h
- Remise des récompenses 12h30
 - Casse-croûte

Je soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter

Nom, prénom,

signature

26 Mai 2019

TRAIL ST CHAMARAND

Del tuc al Riu



Contact :
cfstcha@hotmail.com
fb.me/cfstcha
06 70 50 62 02

Bulletin d'engagement

22 Km
10€

12 Km
7€

10 Km Rando
5€

Femme

Homme

Cochez votre choix de distance et votre sexe

N° Dossard (Cadre réservé à l'organisation)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club/ Association : N° Licence :

Licencié FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass Running)

Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront

Licencié FSCF, FSGT ou UFOLEP faisant apparaître la non contre-indication à la course à pied en compétition

Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront

Non Licencié : fournir la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1 ans.

ATTENTION : toute autre licence sportive ne sera pas acceptée

Inscription

Inscription sur place possible le jour de la course, dans la limite des places disponibles.

Inscription par mail : cfstcha@hotmail.com

Ou par courrier : Joris Callès
Mas de Baffol
46310 St Chamarrand

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement et la validation sera mise en ligne sur le site.

Règlement à l'ordre du : Comité des fêtes de St Chamarrand

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné :

En qualité de : Père, Mère, Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) Autorise l'enfant :

A participer à l'épreuve : Del tuc al Riu 2019

Fait à : le/...../..... Signature